

LES AMIS DE L'EMM  
23, rue du Sillacker  
68 380 METZERAL  
03 89 77 68 39

PROCES -VERBAL DE L'ASSEMBLEE CONSTITUTIVE DU 05 NOVEMBRE 2001
---

Réunies le lundi 05 novembre 2001 à 20 heures à la Maison des Association " La Wormsa " à Metzeral à l'invitation de Monsieur Jean-Marc Maechler, les 16 personnes suivantes forment l'Assemblée constitutive de l'Association " LES AMIS DE L'EMM ":

Mesdames et Messieurs

BARTHELEMY Norbert  
BOITHIOT Antoine  
FUCHS Martin  
GOURGUECHON Didier  
KAESSER André  
LETSCHER Jean-Marie  
MAECHLER Jean-Marc  
MEYER Jean-Alfred  
MORGANTI Léonie  
OBERLIN Jean-Jacques  
PFINSTAG René  
REYMANN Marion  
WERNAIN Jean-Paul  
WILLENBUECHER Paul  
WISSON Gérard  
ZINGLE Bernard

**La liste de présence, signée par chacun d'entre eux, est annexée au présent procès-verbal.**

Les personnes suivantes n'ont pas pu participer à la réunion. Elles se sont faites excuser.

KLINGER François  
KUHN Danielle  
MAEGEY Eugène  
SCHERBERICH René

Monsieur André Kaesser, Maire de Metzeral, ouvre l'assemblée en remerciant chacun de sa présence. Après avoir rappelé son souci de favoriser et de développer tout ce qui peut contribuer au dynamisme de la commune et de la vallée, il souligne le rôle que peut jouer l'église de l'Emm, merveilleusement située en fond de vallée au centre d'un site exceptionnel. Puis il passe la parole à Monsieur Jean-Marc Maechler.

Celui-ci rappelle l'ordre du jour établi de la façon suivante :

- But de l'Association.

- Exposé de l'état des orgues de l'église.
- Débat.
- Adoption des statuts.
- Fixation de la cotisation.

L'ordre du jour est donc abordé.

### I - But de l'Association.

Monsieur Maechler évoque la triple vocation de l'église de l'Emm qui est l'église de la paroisse catholique de Metzeral-Sondernach, dont le Patron est Saint Blaise.

L'église de l'Emm est aussi une église votive, lieu d'un pèlerinage séculaire créé par les moines de l'abbaye Saint Grégoire de Munster. A ce titre elle porte encore aujourd'hui le vocable de Notre-Dame des Neiges régulièrement fêtée chaque année.

Enfin l'église de l'Emm est une église commémorative, construite après la première guerre mondiale, pour célébrer le courage et se souvenir des nombreux soldats tombés dans la vallée de Munster et plus particulièrement ceux de la très meurtrière bataille de Metzeral en 1915.

Par son emplacement, par son architecture et sa décoration, composée de vitraux et de sculptures de grande qualité, l'église de l'Emm est considérée comme un monument de caractère pouvant jouer un rôle culturel venant élargir sa fonction actuelle de lieu de culte ( concerts spirituels, récitals, et autres manifestations permises par l'excellente acoustique du bâtiment ).

**L'un des buts de l'Association doit donc être d'améliorer le rayonnement de l'église de l'Emm.**

Toutefois une telle perspective passe obligatoirement par la rénovation de l'orgue existant ou l'installation d'un nouvel orgue, car l'instrument actuel est à bout de souffle.

**Que l'église de l'Emm dispose d'un orgue permettant d'assurer convenablement le service du culte et de permettre le développement culturel de ce sanctuaire, ceci est l'autre but visé par l'Association.**

### II - L'orgue de l'église de l'Emm.

Pour éclairer les personnes présentes sur la problématique de l'orgue, Monsieur Maechler demande alors à Monsieur Gérard Wisson de prendre la parole.

Celui-ci rappelle brièvement l'origine de l'orgue existant. Construit en 1955, il s'agissait d'un orgue d'occasion à transmission pneumatique mis en place avec les moyens de cette époque d'après-guerre. Aujourd'hui seuls les tuyaux en bois sont encore considérés comme valable. Le reste de l'instrument est usé, voire inutilisable. L'architecture de l'instrument, limité à 9 jeux dont plusieurs ne jouent pas, est sous-dimensionnée pour la taille de l'église. L'instrument est bâtard et déséquilibré, limitant de façon étroite le répertoire abordable. Il exclut notamment les grands auteurs de musique d'orgue des époques classiques et romantiques que sont Jean-Sébastien Bach et César Franck.

A titre d'information, un devis a été demandé au facteur d'orgue GUERRIER, pour éclairer l'assemblée sur le coût de restauration de l'instrument actuel. Il s'élève à 450 000 frs.

Le même facteur propose la construction d'un nouvel orgue moderne, à transmission mécanique, disposant de 14 jeux, pour une somme d' environ 750 000 frs. Un tel orgue, de dimension mesurée, permettrait non seulement d'assurer le service du culte dans de bonnes conditions, mais aussi d'ouvrir le répertoire à la musique de concert.

### III - Débat.

Monsieur Maechler remercie Monsieur Wisson pour son exposé et ouvre le débat.

Au terme d'un tour de table complet, les conclusions sont les suivantes :

1. La restauration de l'orgue actuel n'est pas envisageable, compte-tenu de son coût et de la médiocre qualité musicale de l'instrument.
2. La solution passe par la construction d'un nouvel orgue moderne.
3. Il paraît sage de constituer une commission technique de spécialistes et d'experts de la musique d'orgue dans le but d'établir un cahier des charges permettant d'ouvrir une consultation auprès de plusieurs facteurs.
4. Un dossier de financement doit également être soigneusement étudié pour réunir les fonds nécessaires à une opération globale évaluée a priori à environ un million de frs.

Ces conclusions étant acceptées à l'unanimité, Monsieur Maechler propose d'aborder le point suivant concernant l'adoption des statuts de l'Association.

### IV - Adoption des statuts.

Après lecture du projet et débat, **les statuts ci-annexés** sont adoptés à l'unanimité.

Conformément aux statuts, il est alors procédé à l'élection des 9 membres du Comité de Direction.

Les personnes suivantes sont élues :

1. BOITHIOT Antoine.
2. FUCHS Martin.
3. GOURGUECHON Didier.
4. KAESSER André.
5. MAECHLER Jean-Marc.
6. OBERLIN Jean-Jacques.
7. REYMANN Marion.
8. WERNAIN Jean-Paul.
9. ZINGLE Bernard.

Les statuts étant adoptés, l'Assemblée Constitutive est alors suspendue pour permettre au Comité de Direction de procéder à l'élection du Bureau.

Le Bureau ayant été mis en place, tel que rapporté par le Procès-Verbal du Comité de Direction du même jour, Monsieur Jean-Marc MAECHLER, Président, reprend la parole pour régler le dernier point de l'ordre du jour.

### V - Montant des Cotisations.

Après vote, elles sont établies de la façon suivante :

Membres actifs.....15 Euros.  
Membres bienfaiteurs.....30 Euros.  
Membres d'honneur et Personnes morales.....100 Euros et plus.

Enfin l'Assemblée désigne en tant que Réviseurs aux Comptes :

LETSCHER Jean-Marie  
MORGANTI Léonie  
Ils sont désignés pour deux ans.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autres questions n'étant soulevée, Le président remercie les participants, clôture l'Assemblée constitutive, et invite chacun au verre de l'amitié.

A Metzeral, le 05 novembre 2001.

Jean-Marc MAECHLER, Président.

Didier GOURGUECHON, Secrétaire.